



PRÉFET DE MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 28 juin 2024

Révision des prix maximums des produits pétroliers au 1er juillet 2024 : Diminution des prix de l'essence et du gazole à Mayotte

Comme le prévoit la réglementation, le Préfet fixe mensuellement les prix maximums des produits pétroliers suivants : Supercarburant sans plomb, Gazole routier et maritime, Mélange détaxé, Pétrole lampant, Gaz de pétrole liquéfié.

Ces prix maximums (toutes taxes comprises) sont calculés en deux temps :

- Tout d'abord, les prix maximums hors taxe sont établis à partir d'une méthode de calcul mentionnée dans la réglementation et de données objectivables. Ils prennent en compte les coûts supportés par les entreprises et la rémunération des capitaux ou, le cas échéant, de leur marge commerciale.
- Dans un deuxième temps, les prix maximums toutes taxes comprises sont déterminés en ajoutant aux prix hors taxe le montant des différentes taxes applicables, notamment la fiscalité indirecte locale, dont les taux et tarifs sont déterminés par le Conseil départemental et dont les recettes contribuent aux financements des collectivités locales.

Déterminants de l'évolution mensuelle constatée :

Pour le mois de juillet 2024, les prix des carburants diminuent en raison de la baisse des cours moyens mondiaux des produits pétroliers (-0,4% pour le gazole et -6% pour l'essence). Les prix à la pompe baissent ainsi de 4 centimes par litre pour l'essence et de 3 centimes par litre pour le gazole.

Le prix de la bouteille de gaz de 12 kg reste stable par rapport au mois de juin.

Ainsi, au 1er juillet 2024, les prix maximums applicables à Mayotte seront les suivants :

	juin 2024 Prix maximum toutes taxes comprises en €	01/07/24	
		Prix maximum toutes taxes comprises en €	Evolution par rapport au mois précédent
Supercarburant sans plomb (en €/l)	1,84	1,80	-4 cts
Gazole (en €/l)	1,51	1,48	-3 cts
Pétrole lampant (en €/l)	1,14	1,17	+3 cts
Mélange détaxé (en €/l)	1,30	1,26	-4 cts
G.O marine (en €/l)	1,11	1,09	-2 cts
Gaz de pétrole liquéfié (en €/bouteille de 12 kg)	24,50	24,50	0 cts